

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

DES JÉSUITES.

On vient de mettre en vente, à la librairie de Paul Mellier, place Saint-André-des-Arts; II, le 3e. volume de la belle et savante *Histoire de la Compagnie de Jésus*, par M. Créteau-Joly. Les événements s'y déroulent depuis le milieu du généralat de Claude Aquiviva jusqu'à l'élection de Goswin Nickel. On y trouve l'histoire de la Conspiration des poudres, celle de la persécution de Venise, le tableau des missions du Japon, de la Chine, du Canada et du Paraguay, le récit des démêlés survenus en France sous Richelieu, en Angleterre sous Charles 1er. etc. Nous reviendrons sur ce volume, plus remarquable encore peut-être que les précédents, et destiné, comme eux, à ruiner bien des calomnies. Nous pourrions alors, sans être accusés de trop de complaisance, donner à l'auteur les éloges que méritent ses nombreuses recherches. En attendant, nous cédon's au besoin d'exprimer quelques pensées nées d'une première lecture. Les éternelles fureurs au milieu desquelles les Jésuites ont vécu, ont grandi, ont servi la vérité éternelle, se raniment et se permettent les excès qu'elle peuvent oser; les mêmes accusations les insultent devant un juge qui ne trouve point de crime en eux et qui les abandonne; dans le prétoire, il se rencontre des gens qui les aiment, mais qui voyant leur danger, protestent qu'ils ne les connaissent pas: en présence de ces faits, nos réflexions ne paraîtront point inopportunes.

Quel spectacle nous présente cette histoire? Une société d'hommes pieux, courageux et savants, pieux pour la plupart jusqu'à la sainteté, courageux jusqu'à l'hérésie, si parfaitement éprouvés, si admirablement dévoués à leurs lois saintes, qu'à peine, dans le cours d'un siècle, en voit-on faillir quelques-uns, qui sont renvoyés aussitôt. Ces hommes se lancent dans le monde entier au secours de la foi catholique, partout menacée: ils arrachent une partie de l'Allemagne au protestantisme; ils sauvent de ses poisons la Pologne et la Bohême; ils lui défendent l'entrée de l'Italie; ils l'expulsent de la France; ils renouvellent l'esprit de foi en Espagne et en Portugal; ils affrontent les supplices en Irlande et en Écosse; ils sont civilisateurs au Canada, conquérants comme les apôtres dans l'Amérique et dans les Indes. Des résultats immenses couronnent leurs efforts, mais ils ne les obtiennent qu'au prix de leur sang. Ils sont partout en butte à la haine, emprisonnés, dépouillés, exilés, tués, mis en lambeaux. On les voit dans l'Inde sur les bûchers et sur les croix, en Angleterre à la potence, à Paris sur la roue; Venise les exile, Pérou les égorge; dans les rues, le légiste les calomnie du haut de son tribunal, quelquefois lâche comme un gnat-apens; le sauvage les dévore, le protestant les traque jusque sur les mers et les coulées, pendus aux verges du navire qui portait avec eux l'Évangile chez les idolâtres; rien n'égale la rage des tyrans. Elisabeth d'Angleterre n'est pas satisfaite encore lorsque leur sang coule; elle s'acharne à les déshonorer après qu'ils sont morts; elle y déploie la ruse d'une femme, l'astuce d'un procureur, la basse industrie d'un lettré. Vains efforts! ces hommes triomphent de tout. Ils sont plus puissants quand l'orage les a broyés. L'amour qu'ils inspirent est tel, que partout les plus nobles âmes veulent souffrir avec eux. Leurs ennemis croient enterrer des suppliciés, ils ne font que consacrer quelque coin de la terre d'où sort la vertu qui attache les grands cœurs aux saintes entreprises, et où ceux mêmes qui ont applaudi aux bourreaux viennent apprendre le *Credo* des martyrs. Les plus illustres noms de l'Europe se pressent dans l'Ordre pour combler le vide que tant de martyrs ju diciaires y ont fait. Les procureurs-généraux d'Elisabeth et de Jacques, les meneurs du Parlement, de la Sorbonne et de l'Université, les sénateurs de Venise, secrètement gagnés au calvinisme, vivent assez pour voir des lords anglais, des gentilshommes français, des parlementaires, des universitaires, des sénateurs, la gloire de leur pays, de leur caste ou de leur corporation, revêtir cet habit, embrasser cette règle, fortifier cet Ordre, déclarés infâmes. D'où vient? M. Sue et M. Thiers nous assurent que c'est par attrait pour la scélératesse, l'intrigue et le libertinage; mais M. Sue y gagne cent mille francs et l'honneur. M. Thiers y compte gagner le ministère; tout habiles qu'ils sont l'un et l'autre, je doute qu'ils sachent bien ce qui se passe dans une âme qui ne veut que gagner le ciel. Gagner le ciel par le travail, par la prière, par le renoncement, par le dévouement, par les supplices, tel est le but que la Compagnie de Jésus propose à ceux qu'elle adopte; ce sont eux-mêmes qui le disent: j'en crois des témoins qui se font égarer.

On allégué le bruit public. Si nous en croyons le bruit public, qui est plus mal fâmé dans le monde que ces mêmes hommes politiques à l'abri desquels se renouvellent aujourd'hui des calomnies que ni la mort ni l'histoire ne sem-

blent pouvoir désarmer? Ecrivons-nous l'histoire des ministres avec les journaux, et celle des parties avec les réquisitoires des procureurs du Roi? Mais s'il y a un bruit public contre les Jésuites, il y en a un aussi, ce me semble, en leur faveur. Ces peuples qui les appellent, ces rois qui les protègent, ces familles qui lutent pour leur confier leurs enfants, ces hommes de bien qui les supplient d'accepter leur vie, ces héros qui les admirent, ces savants qui vont à leur école, ces historiens et ces philosophes de qui les préjugés tombent, faut-il donc les compter pour rien? Leurs dépositions seront-elles considérées comme non avenues, parce qu'elles ne sauraient obtenir la vogue brutale d'un pamphlet jeté à la foule par petits morceaux? J'entends les cent mille lecteurs du *Constitutionnel* hurler que les Jésuites sont des scélérats; mais l'histoire me montre en silence Henri IV qui les soutient, Condé qui les aime, Bossuet qui les loue, Leibnitz qui les honore, Fénelon qui se forme à leurs exemples. Il me semble qu'un salut que M. Lenormant leur donne en passant efface plus de boue que n'en peuvent jeter mille feuilletons à cinq cents francs pièce. L'Église, par la voix du Concile de Trente, m'en dit davantage encore, et enfin, j'entends les Jésuites eux-mêmes, je recueille leurs paroles; je connais leurs actions.

Où, voilà des chrétiens, voilà des prêtres! Je conçois qu'on les hâisse lorsque l'on a le malheur de haïr Dieu, car ils ont des paroles qui le font aimer, et des œuvres plus puissantes encore, plus irrésistibles que leurs paroles. Je conçois que quiconque a voulu faire brèche à cette immuable vérité du catholicisme, au sein de laquelle réside inébranlable le pouvoir de Dieu sur les nations, les ait haïs implacablement. Ils ont élevé autour de la religion un rempart de pierres vivantes qui a cent fois repoussé l'ennemi; ils ont enflammé d'une incomparable ardeur de foi et de sacrifice les hommes qui les ont approchés; ils ont enseigné à des millions de chrétiens l'art de déjouer les subterfuges de l'esprit et les embûches de la chair; ils leur ont appris à triompher de l'argumentation des menteurs et à braver la logique des boureaux. Voilà leur crime; ils n'en ont point commis d'autres.

S'il se présentait une association de francs-maçons ou de quakers pour faire quelque chose de ce que font les Jésuites, c'est-à-dire qui se retirassent le tout intérêt personnel dans le monde pour ne songer qu'aux intérêts des autres hommes, les assister, les consoler, les instruire, exciter les riches à l'aumône, les pauvres à la patience, les malheureux à l'espoir, tous à la plus pure vertu; si l'on voyait leurs efforts souvent couronnés de succès; si l'on savait que leur zèle les porte à supporter toutes les fatigues, à courir au devant de tous les dangers; si l'on était hors de doute qu'il ont bravé les édits des tyrans pour relever le courage de leurs frères persécutés, je me figure qu'il n'y aurait pas pour eux assez d'applaudissements et d'éloges; on les encouragerait par tous les moyens humainement possibles; on leur prodiguerait les hommages et les honneurs... Mais au lieu d'être francs-maçons, ces bien-faiteurs publics sont chrétiens; au lieu de se lier par des cérémonies puériles et sacrilèges, ils se lient par des vœux sacrés et irrévocables, et l'on ne veut pas d'eux. Ils ont pris le nom de Jésus comme un drapeau de leurs desseins et un mémorial de leurs devoirs, et rien ne leur est permis, pas même de respirer librement l'air de la patrie; rien ne leur est pardonné, pas même de consoler un malade, s'ils ne cachent ce nom-là! Ils font toutes les œuvres de leur divin maître que peuvent faire des hommes, et il leur appartient de dire comme lui: J'ai secouru les pauvres, guéri les malades et enseigné parmi vous la vérité. Pour lequel de ces crimes me frappez-vous?

Une seule chose semble plus étrange que cette persévérante injustice; c'est la naïveté avec laquelle les persécuteurs s'étonnent que nous aimions encore leurs admirables persécutés. Evidemment quelques uns des plus nobles satisfactions de l'âme leur sont inconnues. Ils ne comprennent pas la joie d'honorer la vertu proscrite. Nous sommes plus heureux; nous nous inclinons devant ceux que poursuivent tant d'iniques clameurs, et ces injustices qui nous les rendent plus respectables et plus chers, les rendent aussi plus forts pour nous conduire. Ils obtiennent de nous plus aisément les promesses, les actes, les sacrifices que nous devons à Dieu. Comment résister à ces prêtres remplis de vertus, lorsque c'est du haut de la croix que leur voix douce et paisible nous prêche le croix? Libres et honorés, ils pourraient conseiller; injuriés, proscrits, ils commandent, et c'est la gloire de l'âme humaine. Qui nous dit que là n'est pas tout le mystère de ces avan- nées dont rien ne les préserve en aucun temps, en aucun lieu? Ils en ont plus de mérites et nous en retirons plus d'avantages. Conduite bien digne de la miséricordieuse providence que nous adorons.

Un gouverneur du Japon, qui n'écrivait point de romans, mais qui voulait plaire à son maître, et qui ne manquait point d'imagination, comme on va le voir, fit construire, sur une colline qui s'avancait dans la mer, une prison exposée à tous les vents; elle se composait de cages où l'on ne pouvait ni se tenir debout ni s'asseoir, et qui ne préservaient ni des feux du soleil ni des rigueurs de l'hiver. Il y jeta un Jésuite, le père Spinola, et quatorze religieux, coupables d'avoir prêché dans le pays la chasteté, l'aumône et l'égallité des hommes devant Dieu. Il espérait, en les faisant périr par la faim, par la nudité, par l'infection, mais sans éclat, éteindre le zèle qui se rallumait ailleurs à leurs bûchers. Qu'arriva-t-il? le nombre des prisonniers s'accrut; de 5 chrétiens japonais se dénoncèrent pour entrer dans cette prison, et lorsqu'ils y furent, ils sollicitèrent l'honneur d'être agrégés à la Société de Jésus. Spinola les admit; la cage devint une maison de novices. Le gouverneur, voyant cela, eut, par le conseil des protestants anglais qui naviguaient dans ces parages, qu'il ferait encore mieux de brûler les Jésuites. Après trois années passées dans les cages d'Orimura, Spinola, ses compagnons et ses néophytes, au nombre de sept furent conduits au bûcher. Trente chrétiens indigènes devaient avoir la tête tranchée le même jour, au même endroit. Quand ces deux bataillons de martyrs furent en présence. Le père Spinola entonna le *Laudate pueri Dominum*. Les prêtres, les chrétiens que la mort attendait, ceux qui, dans la foule, s'honoraient de leur amitié, de leur parenté ou de leur constance, tous, d'une voix éclatante, firent retentir le cantique de louanges. Spinola parla ensuite. Les lettrés du Japon, stylés par les marchands protestants de Hollande et d'Angleterre, alléguaient déjà contre les Jésuites les arguments du *Constitutionnel*. Spinola, du haut de son bûcher, dit en peu de mots quelle ambition l'avait animé; il se réjouit de posséder enfin les biens qu'il était venu chercher. Tandis qu'il parlait, « il aperçoit Isabelle Fernandez, l'épouse du Portugais dans la maison duquel il a été saisi. Un doux souvenir frappe son cœur, et il demande à cette mère où est son petit Ignace. C'était le fils d'Isabelle, que, quatre années auparavant, le Jésuite avait baptisé la veille même de son arrestation. Isabelle soulève l'enfant, qui, comme tous les chrétiens, était couvert de ses plus beaux vêtements, et elle dit: Le voici, mon père, il se réjouit de mourir avec nous! » Puis s'adressant au petit Ignace: Regarde, continue-t-elle, celui qui t'a fait enfant du bon Dieu, celui qui t'a révélé une vie mille fois préférable à celle que nous allons laisser. Mon fils, implore sa bénédiction pour toi et pour ta mère. Ignace se met à genoux, il joint ses petites mains, et, déjà presque entouré de flammes, le confesseur, éprouvé par vingt années de tribulations, bénit ce martyr au bûcher. Un cri de pitié s'échappe de toutes les bouches. Pour le comprimer les juges donnent le signal de l'exécution, et les trente-et-une têtes de chrétiens tombent les unes après les autres (1). Ce moyen de couper court à la vénération qu'inspiraient les Jésuites est infailible, mais il est le seul qui réussisse auprès de ceux qui les connaissent et sont dignes de les connaître; depuis trois siècles on n'en a pas trouvé de meilleur, aussi l'a-t-on souvent employé. M. Sue écrit pour les descendants et pour les pareils de ceux qui, tandis que les Jésuites mouraient ainsi, marchaient et cachaient sur la croix de Jésus pour obtenir le droit de trafiquer au Japon. Qu'il se borne à les charmer, et qu'il consente à nous voir, nous et nos enfants, nous agnouiller comme Isabelle Fernandez, au pied de l'échafaud ou du pilori.

Cependant, au milieu de ces persécutions, quel miracle fait vivre les Jésuites et les multiplie? Ils sont toujours, ils sont partout, vaincus et conquérants, détruits et indestructibles: Après Spinola, quand la mort est sûre, pas un missionnaire du Japon ne déserte le poste qui les dévore, et d'autres accourent de l'Europe pour toucher cette terre et mourir dans d'indescriptibles tourments. Il faut que les Hollandais et les Anglais établissent sur la côte une croisière sévère pour y étouffer l'Évangile en étouffant le sacerdoce: les Jésuites alors vont mourir à la Chine, et c'est toujours ainsi. Aujourd'hui même ils renaisent en Europe sur les débris des lois faites contre eux, comme en Amérique sous les flèches des sauvages, comme en Asie dans les tortures. Nous prédisons que le monde ne s'en délivrera pas. La calomnie aura beau agiter les coupes, préparer les bûchers, irriter la populace, amener les législateurs; tant qu'il sera si glorieux d'être Jésuite, on n'obtiendra pas des chrétiens qu'ils aissent périr ce nom. Pour que les Jésuites disparaissent sans retour, il faut attendre qu'ils l'aient mérité, c'est à dire qu'ils aient failli. Tout ce que l'on entend maintenant n'a, comme par le passé, qu'un résultat, qui demeure acquis à la gloire et à la force de l'Ordre, malgré tous les orages présents et futurs: c'est de pousser dans la Compagnie de Jésus la plus grande partie des vocations religieuses qui se déclarent. Toute âme amoureuse des opprobres de la croix se sent entraînée vers cet institut qui représente si bien Jésus insulté par la populace, flagellé par la Synagogue, condamné par Pilate; Jésus mort sur le Calvaire et ressuscité le troisième jour. Là vont les plus fermes esprits, les cœurs les plus dévoués, les vertus les plus courageuses. Je pourrais dire à certains journalistes que je connais aussi bien que ceux qu'ils outragent, quelle jour, à quel heure ils ont fait un Jésuite de tel prêtre séculier qui, peut-être, n'aurait jamais songé sans eux à quitter son tranquille presbytère. L'effet est le même sur les laïques. Les Jésuites sont de tous nos prêtres ceux qui voient à leurs pieds le plus de convertis. L'homme qui brise avec les maximes du monde goûte une noble joie à consommer dans leurs mains son sacrifice: c'est une réparation de plus dans

(1) *Histoire de la Comp. de Jésus*, t. III, pages 191-192. Nous citons ce trait entre mille semblables ou, s'il est possible, plus beaux, qui abondent dans le livre de M. Crélicau Joly.

cette œuvre des réparations solennelles, et Dieu se plaît à contenir le courage de ses serviteurs en leur donnant d'absoudre leurs anciens ennemis.

Puissent, — car l'histoire de ces saints instruit à la miséricorde, — puissent tous ceux qui les maudissent, les frappent et les calomnient, n'être assignés qu'à leur élément tribunal! Le spectacle des injustices passées remplit l'âme d'une force singulière contre les injustices du présent: n'y laisse presque autant de pitié pour les meurtriers que de pieuse admiration pour les victimes. En voyant ce que sont devenus les uns et les autres au bout de quelques années, comment plaindre les martyrs? Ils n'ont perdu quelques heures de vie que pour entrer plus tôt en possession d'une gloire dont l'éclat éternel respic jusqu'à nous; et certes, ils n'auraient rien gagné à mourir paisibles dans leur lit! Comment haïr beaucoup les persécuteurs? Ce qu'ils ont gagné d'argent, de plaisir, de pouvoir, n'a pas duré longtemps. Ils sont morts aussi, ils ont rendu compte à Dieu. L'histoire, assise à leur chevet, parle souvent des terreurs de leur trépas: elle ne dit jamais qu'un mourant il aient chanté d'une voix calme le psaume de la délivrance, et loué le Seigneur qui les appelait à Lui. Elle nous montre leurs rivaux satisfaits, leurs ennemis vengés, leur pouvoir abattu: point de mère qui vienne implorer leur bénédiction pour ses fils, point d'honnêtes gens qui les envient, qui les adament, qui les pleurent. Ils meurent, et leur nom, lorsqu'il reste dans les annales humaines, y devient l'opprobre de la page où il est écrit. Est-ce que, comme eux, ne mourront pas et ne seront pas jugés ceux qui les imitent? Est-ce que rien nous dit que les plagiaires vivront davantage ou réussiront mieux que les inventeurs? Est-ce qu'ils ont trouvé l'art de creuser à la vertu des tombes stériles? Oui, sans doute, ils nous indignent, ils nous fatiguent, ils retardent jusqu'à demain le bien qui se pourra faire aujourd'hui même; mais, dans quelques années, le mal d'entre eux, s'il n'a réjoui nos âmes immortelles en détestant son erreur ou son crime, ne nous fera pas pitié?

Île du Prince Édouard (ci-devant île Saint-Jean). — Détails historiques et statistiques. — Le prophète Macdonald et ses sectaires.

— On lit dans le *Canadien* :

Un illustre prélat, feu Mgr. Pessis, nous disait un jour, après avoir visité l'Angleterre, la France et l'Italie, qu'il n'avait vu aucun lieu qu'il préférât, pour la beauté des sites et des paysages, à Saint-Joachim (propriété de M. du Séminaire de Québec), et à l'île du Prince Édouard, où nous avons eu le bonheur de le rencontrer pour la première fois, dans une visite épiscopale qu'il y fit en 1812. Cette île, qui se fait partie de ce qu'on appelait autrefois Nouvelle-France, et où il existe encore des établissements français considérables, est moins connue de la généralité des Canadiens qu'elle ne devrait l'être à cause de ses anciens rapports et de sa communauté de fortune avec ce pays, et de sa position à l'entrée de notre fleuve, qui en fait naturellement une annexe du Canada.

Elle est probablement destinée à devenir le centre des opérations de la grande compagnie qui s'organise maintenant dans ce pays et en Angleterre et qui vient d'obtenir une charte de notre législature et du parlement impérial, pour l'exploitation des pêcheries du Gaspé, et des mines de charbon de Gaspé; d'où il résultera nécessairement des relations plus étroites et plus multipliées avec elle. Nous croyons donc faire une chose agréable à nos lecteurs canadiens en leur donnant quelques détails historiques et statistiques sur cette île, plus connue d'eux et des géographes sous son ancien nom d'île Saint-Jean, et qui n'a rien gagné, en célébrité du moins, à l'acte de commerce par lequel elle a été débaptisée et qui a presque effacé un des souvenirs les plus honorables dans l'histoire de l'Amérique.

Peu après la découverte du Nouveau-Monde par Christophe Colomb en 1492, Henri VII, qui occupait alors le trône d'Angleterre, prit la résolution d'envoyer lui aussi à la découverte de nouveaux pays, et chargea de cette commission Sébastien Cabot, navigateur vénitien établi à Bristol, qui fit voile de ce port en mai 1497, et se dirigeant droit à l'ouest, avant que les vents le lui permittaient, rencontra bientôt une terre à laquelle ses matelots donnèrent le nom de Terre-Neuve. Puis, continuant sa course à l'ouest Cabot découvrit, le jour de la fête de saint Jean-Baptiste, 24 juin 1497, une île qu'en honneur du jour il nomma l'île Saint-Jean. Il débarqua sur cette île, et emmena trois de ses habitants en Angleterre, où ils moururent.

Diverses circonstances empêchèrent les Anglais de profiter des découvertes de Cabot, mais les Français étaient alors plus actifs et plus entreprenants. Déjà en 1504, la pêche sur le grand banc de Terre-Neuve et en dedans du golfe Saint-Laurent était commune et familière, non seulement aux Basques, mais aux Bretons et aux Normands; en 1506, Jean Denys, de Houlleur, publia une carte des îles de Terre-Neuve et de Saint-Jean, et, en 1508, un naturel de l'une de ces îles fut montré à Paris.

Quoique le golfe Saint-Laurent eût été fréquenté de si bonne heure par les pêcheurs français, ils n'y firent pas d'établissement permanent avant 1550 qu'il en fut formé un à Percé, du côté de Gaspé de la Baie des Chaleurs. Il s'en forma bientôt un autre à Caruquette, dans la même baie, du côté du Nouveau-Brunswick. Outre le commerce des pelleteries et la pêche ordinaire, la chasse, comme on pourrait l'appeler plutôt que la pêche, au veau marin, à la vache marine, et à la balaine, qui abondaient alors sur ces côtes, était très lucrative, et il se forma à Paris, en 1660, une compagnie pour l'exploitation de cette industrie. Le roi de France était à sa tête; son principal établissement était sur l'île maintenant déserte et stérile de Miscou, qui forme aujourd'hui l'extrémité nord-est du Nouveau-Brunswick, et c'est de là qu'elle prenait son nom de Compagnie Royale de Miscou.

En 1663, cette compagnie concéda les îles de la Magdeleine, qui dépendent naturellement de l'île Saint-Jean, mais qui font encore partie du Canada, au sieur Doublet et à ses associés, comme station de pêche, et en 1664 elle concéda à la même société l'île Saint-Jean pour y former des établissements et la mettre en culture.

À la prise de Louisbourg en 1759, un des articles de capitulation portait que les Français de l'île Saint-Jean mettraient bas les armes. Le lieutenant-colonel Rollo fut envoyé dans l'île avec un corps de troupes, et en prit possession. Il y avait alors environ 10,000 habitants français, mais la plupart s'expatrièrent par suite du traité de paix qui, en 1763, céda cette colonie avec le Canada et le reste des possessions françaises dans l'Amérique Septentrionale à l'Angleterre.

On en fit alors le cadastre, et l'île fut divisée en 64 townships ou municipalités, d'environ 20,000 acres chacun, qui furent distribués, par une espèce de loterie, entre des seigneurs et des gentilshommes, des officiers de terre et de mer, qui avaient des réclamations à faire valoir contre le gouvernement anglais. Toute l'île se trouva ainsi concédée en un seul jour, à certaines conditions d'établissement (au moyen d'une immigration protestante) qui n'ont jamais été remplies, et la difficulté d'obtenir des terres à des prix raisonnables, des propriétaires absents, a donné lieu à des plaintes cent fois plus justes et mieux fondées que celles qui s'élèvent en Canada contre le système dit féodal. C'est dans l'espoir d'obtenir un remède à cet état de choses que les habitants ont agité depuis tant d'années la question de la réunion au domaine de la couronne (*escheat*), et c'est en désespoir de cause qu'ils demandent maintenant la réannexion de l'île au gouvernement de la Nouvelle-Ecosse.

L'île avait été attachée à ce dernier gouvernement jusqu'en 1770, qu'elle fut érigée en un gouvernement séparé. Sa population n'était alors que de 150 familles, mais elle ne tarda pas à s'accroître : car en 1772 John Macdonald, chef de Glenaladale, tant pour jouir du libre exercice de sa religion que par d'autres motifs qui se rattachaient à la part qu'il avait prise en faveur du prince Charles en 1745, résolut d'y émigrer avec tout son clan. Le peu de Français qui habitaient encore l'île, et qui se tenaient cachés dans l'intérieur, furent engagés par Glenaladale à y rester, et leurs descendants, avec ceux d'autres Acadiens qui erraient dans la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick, forment maintenant une population d'environ cinq mille âmes, qui possède quelques villages florissants. Le comte de Selkirk, sir James Montgomery et quelques autres propriétaires envoyèrent aussi des émigrants, et lors du recensement fait en 1841 la population de la colonie se montait à 47,000 âmes, dont 20,000 catholiques, 15,000 presbytériens et 5,000 anglicans. Le reste se compose de Méthodistes et d'anabaptistes. On dit qu'il n'y a pas moins de 4,500 personnes du nom de Macdonald. Les catholiques sont principalement des descendants de montagnards écossais et d'Acadiens français, qui les uns et les autres conservent leur langue et leurs habitudes primitives. La population catholique est sous la direction pastorale de Mgr. Bernard Donald Macdonald, évêque de Charlottetown, qui réside à Rustico, le principal village français, à quelque distance de la capitale. Les anglicans sont gouvernés spirituellement par un commissaire ecclésiastique dépendant du diocèse de la Nouvelle-Ecosse. Les anabaptistes, au nombre d'environ 2,000, ont cinq ministres, dont le principal, du nom de Knox, prend le titre d'évêque. Des 15,000 presbytériens, 3,000 sont des macdonalds ou sectaires du prophète Macdonald, dont les extravagances sont à peine égales par celles du millénisme ou du mormonisme. L'individu qui joue un rôle si marquant dans l'île est un montagnard écossais, régulièrement ordonné ministre de l'église presbytérienne. Sa prédication est accompagnée des effets les plus extraordinaires. Animé d'un sauvage enthousiasme, il le communique à ses auditeurs qu'il fait tomber dans des convulsions d'où est venu à ses sectaires le nom de sauteurs (*jumpers*). Ces convulsions sont regardées comme une preuve que ceux qui le souffrent sont véritablement possédés de l'esprit divin, et il se passe dans les assemblées de la secte des scènes qui peuvent s'imaginer, mais qui ne doivent pas se décrire. Le chef de la secte exerce une influence sans bornes sur ses adhérents. Beaucoup d'entre eux ont tout abandonné pour le suivre. Ses ordres sont obéis comme s'ils émanaient de Dieu lui-même. Il a publié un édit défendant d'élever des rochers, et cette défense a été religieusement observée par ses sectaires.

Le prophète Miller, qui a tant fait parler de lui, n'a été qu'un plagiaire de Macdonald. Celui-ci avait prédit la fin du monde pour 1832, il y a déjà plus de douze ans de cela ; mais plus rusé que Miller, sans attendre l'échéance, il avait ajourné à dix ans l'accomplissement de sa prophétie. Elle aurait dû donc s'accomplir il y a plus de deux ans ; mais des circonstances, que le prophète explique à la satisfaction des croyants, ont dérangé ses calculs, mais n'ont pas affaibli leur foi à sa mission divine, et son influence paraît aussi grande que jamais.

CORRESPONDANCE.

M. L'ÉDITEUR,

Il y eut aux Trois-Rivières, le neuf du présent mois, en l'église des Dames-Ursulines de cette ville, une cérémonie bien touchante. Il y avait déjà deux ans passés, que mademoiselle Dionne, fille unique de l'honorable Joseph Dionne, de St. Pierre les Becquets, avait laissé le monde pour entrer au couvent des Dames religieuses de cette ville. Cette jeune demoiselle, après avoir

reçu une excellente éducation, passa quelques années dans le monde, où tout semblait lui sourire ; mais elle sentit bientôt le void et le néant. Elle sollicita, pendant longtemps, la permission de son père qui la retarda, sous un prétexte ou sous un autre, pendant plus d'une année. Enfin ayant obtenu ce qu'elle désirait elle entra au couvent, en disant adieu au monde et aux avantages de la fortune, dont elle devait être héritière, si elle y fût restée. Le veuf du présent mois, avec le même courage et la même persévérance qu'elle avait montré dans tout le cours de son noviciat, elle prononça ses derniers vœux, en présence d'un grand nombre de messieurs du clergé ; de plusieurs dames et messieurs protestants de la ville qui avaient sollicité la permission d'être admis à cette cérémonie et d'un grand nombre de ses anciennes connaissances et d'amis de son honorable père que la religion seule a pu soutenir dans une pareille circonstance.

Parmi les messieurs du clergé, on comptait M. Cooke, V. G. et curé des Trois-Rivières, qui fit un excellent sermon adapté à la circonstance. MM. Gagnon, curé de Berthier, Pepin, curé de Boucherville, Déziel, curé de la Pointe-Lévis, Faucher, curé Lohinière, Leclerc, curé de St. Jean, Messieurs Côté, Dumoulin, Larue, Pouliotte, Châtreté, Tourigny et autres messieurs du lieu. Deux autres jeunes demoiselles, savoir : Mlle. Mailhiot, de St. Pierre les Becquets et Mlle. Girardin, de Machiche, faisaient aussi leurs derniers vœux le même jour.

BULLETIN.

Ordnation.—Bazar.—Arrivée des Exilés.—Nouvelles Diverses.—
Du Divorce.

M. Jos. Lanier a été ordonné prêtre, dimanche dernier, à Ste. Marie de Manoir, par Mgr. de Montréal.

La nouvelle capitale du Canada veut absolument être appelée la ville des bonnes œuvres. On se rappelle le Bazar que nous avons annoncé au profit des quatre Sœurs Grises qui doivent partir bientôt pour aller fonder une nouvelle communauté à Bytown. On nous apprend que ce Bazar, malgré le mauvais temps et le froid de vendredi et samedi dernier, a donné un produit net de £119 2 3. Il suffit de citer un semblable chiffre pour montrer la générosité des citoyens de Montréal et faire voir que leur charité est loin de se ralentir. Nous nous en réjouissons de tout notre cœur et nous sommes heureux d'avoir à leur présenter, au nom des personnes qui ont conduit cette belle œuvre, le tribut de leur gratitude et de reconnaissance.

Les exilés, qui étaient en route pour le Canada, sont enfin arrivés samedi dernier. Ils sont au nombre de 38, tous assez bien portans. On nous dit qu'on leur a fait une bienveillante réception à leur arrivée à St. George, et qu'on se propose de leur donner une fête à Montréal. Voici leurs noms :

Louis Turcot, F. X. Touchette, Toussaint Rochon, F. X. Prevost, C. Buisson, Bte. Bousquet, F. X. Guertin, Jos. Paré, Hubert Le Blanc, David Le Blanc, E. P. Rochon, Charles Bergevin, J. Laberge, J. Dumouchelle, Louis Défailllette, Jos. Hubert, Jacq. Hubert, Frs. Bigonessé dit Beaucaire, P. Lavoie, Théodore Béchard, Antoine Coupal, Louis Guérin, F. M. Lepailleur, Léandre Ducharme, C. Huot, Jacq. Longin, Moïse Longin, Charles Roy-Lapensée, Jos. Roy-Lapensée, André Papineau, Jacq. Goyette, Michel Allaire, Paschal Pinsonnault, J. L. Thibert, J. M. Thibert, Théophile Robert, Hip. Lanctot.

L'élection de MM. Moffatt et de Bleury a été maintenue par la Chambre, qui a rejeté la requête, par défaut de formalité. 37 ont été pour le rejet de la requête, et 35 contre.

Vendredi soir, il y eut, à la Chambre d'Assemblée, une assez longue discussion au sujet de la pétition des habitants de St. Eustache, demandant une indemnité pour les pertes encourues par la paroisse durant les troubles politiques. La pétition fut repoussée par le gouvernement qui alléguait n'avoir point de fonds pour un semblable octroi. Alors la pétition fut retirée.

L'hon. M. Robinson, qui, en acceptant la place d'Inspecteur-Général, était obligé de subir une nouvelle élection, a été réélu au comté de Simcoe, par une grande majorité.

L'hon. P. de Sales Laiterrière a été élu, à l'unanimité, en remplacement de l'hon. Morin, au Saguenay.

Le *Courrier des Etats-Unis* publie quelques nouvelles d'Europe, apportées par les paquebots *Rochester* et *Towa* récemment arrivés à New-York. Celles de Londres ne vont que jusqu'au 5 et celles de Paris au 8 de décembre. Il n'y a rien de bien important. Nous en donnons aujourd'hui les principaux extraits.

Lorsque nous apprîmes, pour la première fois, que la question du divorce devait être amenée devant la législature, cette année, il nous vint aussitôt en pensée de traiter cette matière dans notre journal. Mais ayant fait réflexion que plusieurs auteurs avaient prouvé longuement et victorieusement l'indissolubilité du mariage, nous crûmes que ce travail serait, à peu près, inutile puisqu'il y avait déjà tant d'écrits sur cette matière. Cependant quelques personnes influentes nous ayant témoigné, tout dernièrement, le désir de voir notre journal s'occuper de cette question, quoique la discussion en soit maintenant renvoyée au prochain parlement, nous allons essayer de satisfaire leur désir.

Le divorce dont il s'agit ici, consistant dans la dissolution ou rupture du mariage, de manière que les divorcés puissent convoler à de nouvelles noces, il est évident que, si le mariage est indissoluble de droit naturel et de droit divin, c'est commettre un attentat contre les lois de la nature et contre la volonté divine, que d'autoriser et permettre un semblable divorce.

Nous allons donc montrer que le mariage, c'est-à-dire l'alliance légitime d'un homme avec une femme pour avoir des enfans, qui est sanctifiée, principalement sous la nouvelle loi, par la religion, est indissoluble, surtout depuis qu'il a été élevé à la dignité de sacrement. Nous ferons voir aussi que le divorce est contraire à l'intérêt des conjoints, à celui des enfans et à celui de la société. Nous finirons enfin par faire remarquer que c'est la passion et la démoralisation, et non la saine raison elle-même, qui réclament le divorce.

Personne n'ignore que les obligations naturelles d'un contrat sont celles qui découlent tellement de la nature du contrat lui-même, qu'il devient superflu de les stipuler. Ainsi, quand un homme s'engage pour être soldat, il est inutile d'y faire entrer la clause, qu'il sera tenu d'aller à la guerre, à l'ordre de son souverain. De même, quand deux personnes s'épousent, il s'ensuit un contrat naturel d'où découle, pour les conjoints, l'obligation d'habiter ensemble, de se secourir mutuellement, d'élever leurs enfans, etc. etc. Or, comme tous ces obligations ne pourraient être remplies, sans une union constante, il n'est pas difficile de comprendre que, pour cela, il faut que le mariage soit indissoluble. Mais, comme les passions sont ingénieuses et qu'elles trouvent toujours des prétextes pour se disculper ou s'autoriser dans leurs écarts, nous allons montrer que l'institution primitive du mariage ne peut admettre de subterfuge, et qu'elle rend le divorce impossible, puisque Dieu, en établissant le mariage dès l'origine du monde, y a renfermé la clause absolue d'indissolubilité.

En effet voici ce que Dieu dit, au chapitre 2, vers. 18 et suivant de la Genèse : " Il n'est pas bon que l'homme soit seul ; faisons lui une aide semblable à lui. Dieu endort Adam, tire une de ses côtes, en fait une femme et la lui présente. Voilà, dit Adam, la chair de ma chair et les os de mes os... C'est pourquoi, l'homme quittera son père et sa mère, pour s'attacher à son épouse, et ils seront deux en une seule chair."

Ces paroles ne demandent point de commentaires. Elles prouvent évidemment que le mariage est indissoluble de sa nature et que cette indissolubilité ne peut souffrir d'exception, puisque l'un des époux ne peut pas plus se séparer de l'autre qu'il ne peut se séparer de lui-même.

C'est aussi en ce sens que Notre Seigneur J. C. a expliqué l'institution primitive qu'il a fait revivre dans la nouvelle loi et qu'il a défendue aux hommes de changer, en leur disant : " Que l'homme ne sépare point ce que Dieu a uni." St. Matth. chap. 19, vers. 6. Comme c'est surtout dans ce chapitre dix-neuvième de St. Matth. que la doctrine de Notre Seigneur J. C., sur l'indissolubilité du mariage, se trouve développée, et que c'est aussi sur un passage de ce même chapitre que les partisans du divorce s'appuient pour soutenir leur prétention, il devient nécessaire de lui donner une attention toute particulière. C'est pourquoi nous allons en citer les versets qui s'y rattachent.

L'Évangéliste nous dit que les Pharisiens, pour tenter Jésus-Christ, vinrent lui demander s'il était permis à un homme de répudier sa femme pour quelque cause que ce fut. Jésus leur répondit : " n'avez-vous pas vu qu'au commencement le Créateur n'a formé qu'un homme et qu'une femme, et qu'il a dit : l'homme quittera son père et sa mère pour s'attacher à son épouse, et ils seront deux dans une seule chair ? Ce ne sont donc plus deux chairs, mais une seule. Que l'homme ne sépare point ce que Dieu a uni."

Puisque, d'après Jésus-Christ comme d'après la Genèse, les époux sont tellement unis, qu'ils ne font plus deux chairs, mais UNE SEULE, que c'est

Dieu qui a établi cette union et que le même Jésus-Christ a défendu de séparer ce que Dieu a uni ; qui osera maintenant s'arroger le droit de rompre le lien conjugal ?

L'étendue de la question des Pharisiens et celle de la réponse du Sauveur sont dignes de remarque. Les Pharisiens demandent s'il est toujours permis de renvoyer sa femme (pour en prendre un autre, s'entend), et Jésus leur prouve qu'il ne l'est jamais, que le mariage est indissoluble de droit naturel, que c'est là son essence et son institution primitive, et il finit par leur défendre de vouloir séparer ce que Dieu a uni. Personne ne peut nier que Jésus-Christ, par cette défense, n'ait fait revivre l'institution primitive du mariage et qu'il n'ait sanctionné son indissolubilité. Il n'y a donc plus de doute que le mariage chrétien, valablement contracté, ne soit indissoluble, dans tous les cas, et qu'il est défendu à l'homme de vouloir le dissoudre. Ce serait donc commettre un attentat contre le droit naturel et contre la défense de Jésus-Christ, que d'admettre ou décréter le divorce, en quelque cas que ce soit.

Mais il nous semble entendre les fauteurs du divorce nous répliquer, comme les Pharisiens à Jésus ; comment donc ? Est-ce que le Sauveur n'a pas excepté le crime d'adultère ? Voyons si nous ne trouverons pas cette exception dans la suite du chapitre précité, que voici : " Pourquoi donc, " répliquèrent les Pharisiens, Moïse a-t-il commandé de donner aux femmes " un billet de divorce et de les renvoyer ? Il l'a fait, répondit Jésus, à cause " de la dureté de votre cœur ; mais il n'en était pas ainsi au commencement. " Pour moi, je vous dis que quiconque renvoie sa femme, si ce n'est pour cause " de fornication, et en épouse une autre, commet un adultère ; et quiconque en " prend une ainsi renvoyée, commet le même crime." Par cette restriction que met ici le Sauveur, ne décide-t-il pas qu'il est permis de renvoyer sa femme, du moins pour cause de fornication ou d'adultère et d'en prendre une autre ?

Nous répondrons oui et non : sous la loi mosaïque, oui ; sous la loi chrétienne, non. En effet, n'est-ce pas aux Pharisiens que s'adresse la réponse de Notre-Seigneur Jésus-Christ ? Que prétendaient les Pharisiens ou la nation juive ? Qu'il était permis de renvoyer sa femme, non seulement pour la cause exprimée dans la loi mosaïque, mais encore dès qu'elle déplaisait, pour quelque cause que ce fût, comme il est clairement exprimé dans la question, et comme on peut le voir encore par le reproche que leur en fait Malachie au ch. 2. v. 14. Que fait Notre-Seigneur Jésus-Christ ? Pour réfuter cette fausse interprétation des Juifs, il leur prouve que le mariage est indissoluble ; et, après leur avoir prouvé de la manière la plus évidente, et leur avoir observé que ce n'était qu'à cause de la dureté de leur cœur (bien pitoyable raison à alléguer pour un chrétien), que Moïse avait permis le divorce, il décida que, d'après la loi mosaïque, Deut. chap. 24. v. 1. (1) il n'était permis aux Juifs de renvoyer leur femme que pour cause de fornication ou d'adultère, comme il l'avait déjà expliqué, dans son sermon sur la montagne, Matth. ch. 5. v. 31., et en avait alors exprimé le vrai sens, et non pas pour quelque cause que ce fût ; et encore que cela n'était permis que sous la loi mosaïque et non sous la loi naturelle et la loi nouvelle.

Pour qu'il ne puisse rester aucun doute que ce ne soit là le vrai sens de ce verset 9. du ch. 19 de St. Matth., remarquons la différence qui se trouve entre la narration de cet Évangéliste et celle de St. Marc qui ne met point cette condition : Si ce n'est pour cause d'adultère. Pourquoi cette différence ? C'est que dans le premier cas Jésus-Christ répond aux Pharisiens ; et dans le second c'est à ses disciples, qu'il instruit en particulier. Si on y fait attention, on voit que le Sauveur, dans sa réponse aux Pharisiens, avait formulé sa décision de manière à faire entendre qu'il faisait revivre l'institution primitive sous la loi nouvelle, et que par conséquent il n'était plus permis au mari de répudier sa femme pour cause d'adultère, afin d'en prendre une autre, mais seulement de vivre séparé d'elle, sans pouvoir passer à de nouvelle noce, comme la femme répudiée est obligée de faire, d'après le même verset 9 ch. 19 de St. Matthieu. C'est ainsi que ses disciples le comprennent, puisque, s'ils avaient pensé que leur maître laissait, comme Moïse, la liberté de faire divorce pour cause d'adultère, ils n'auraient pu en être surpris et lui dire : " s'il en est ainsi de la condition d'un mari à l'égard de sa femme,

(1) La loi était formelle. " Si quelqu'un, dit Moïse, a pris une femme et a vécu avec elle, et qu'elle n'ait pas trouvé grâce à ses yeux, à cause de quelque turpitude, il lui donnera un billet de divorce et la renverra."

« Vaut mieux ne pas se marier » Matth. ch. 19. v. 10. Ces paroles prouvent donc clairement que les disciples, en entendant la réponse de Jésus-Christ aux Pharisiens, avaient compris qu'il était défendu de répudier sa femme pour quelque cause que ce fût, même pour cause d'adultère. Enfin, si l'on veut une preuve sans réplique, que c'est du moins la doctrine que Jésus-Christ enseigna à ses disciples, qu'on lise la narration de St. Marc ch. 10. v. 2. jusqu'au 12e. inclusivement et le 18e. v. de St. Luc, ch. 16. On y verra que les disciples étonnés de la sévérité de la décision que leur divin maître avait donné aux Pharisiens, l'interrogèrent *en particulier* sur le même sujet. C'est ici que Notre-Seigneur doit être précis, puisqu'il instruit ses disciples seuls. Cependant y trouve-t-on sa restriction, *si ce n'est pour cause de fornication* ? Point du tout. « Quiconque, leur répond-il, renvoie sa femme et en épouse une autre est adultère, et toute femme qui quitte son mari et en prend un autre est adultère », St. Marc ch. 10. v. 11 et 12. Ce sont les mêmes paroles en St. Luc, ch. 16. v. 18. Pourquoi donc la restriction, *si ce n'est pour cause d'adultère*, ne se trouve-t-elle point ici ? C'est qu'il ne s'y agit plus de la loi mosaïque, comme dans St. Matthieu, mais de la loi nouvelle et de la loi naturelle et primitive. Nous pouvons donc conclure, sans craindre de nous tromper, que, d'après la doctrine de Jésus-Christ, le mariage est indissoluble dans tous les cas, et le divorce défendu et absolument réprouvé.

La doctrine de St. Paul est exactement conforme à celle de Jésus-Christ, telle que nous venons de l'expliquer. « Une femme mariée, dit-il, Rom. chap. 7, verset 2 et 3, est liée par la loi tant que son mari est vivant ; mais si elle meurt, elle est affranchie de la loi qui la liait à son mari. Si donc elle épouse un autre homme durant la vie de son mari, elle sera réputée adultère ! mais si son mari meurt, elle est dégagée du lien qui l'attachait à lui, en sorte qu'elle n'est plus adultère, si elle en épouse un autre. » Dans la 1re. aux Corinthiens chap. 7, et vers. 10 et suivants, il dit que c'est le Seigneur et non pas lui, qui commande aux personnes mariées, au mari comme à la femme, de ne point se séparer, et au 39 verset du même chapitre, il dit encore, que *la femme est liée par la loi pendant tout le temps que vit son mari*. Dans tous ces préceptes et dans toutes ces décisions, St. Paul ne met point de restriction qui puisse autoriser le divorce, ainsi que dans la belle comparaison qu'il fait du mariage chrétien avec l'union que Jésus-Christ a contractée avec son Eglise. On peut lire sur cette matière toute la fin du chapitre 5, aux Ephésiens, depuis le verset 22. La conclusion naturelle qui en découle, c'est que l'union de Jésus-Christ avec l'Eglise étant indissoluble, il doit nécessairement en être ainsi du mariage des chrétiens.

C'est en ce sens que les plus anciens Pères de l'Eglise ont entendu la doctrine de Jésus-Christ et de St. Paul sur le mariage : nous pouvons citer Hermas, dans son second livre du *Pasteur*, précepte quatrième ; Tertulien, dans sa *Monogamie* ; St. Jérôme, dans ses commentaires sur le dix-neuvième chapitre de St. Matthieu ; St. Augustin, dans ses deux livres des *époux adultères*, etc. etc. et c'est la doctrine que l'Eglise d'Occident a de tout temps suivie invariablement. C'est donc aussi une tradition constante de l'Eglise, et c'est avec raison que le Concile de Trente, sess. 24, can. 7, a condamné ceux qui la rejettent comme une erreur.

Doctrine du concile de Trente, sur l'indissolubilité du mariage.

Au commencement de la 12. session sur le mariage, on lit la doctrine suivante : « Le premier père du genre humain a prononcé, par l'inspiration de l'Esprit saint, que le lien du mariage est perpétuel et indissoluble, lorsqu'il a dit : Cet os est maintenant l'os de mes os, etc. Le Seigneur a fait connaître la fermeté de ce lien, lorsqu'il a dit : Que ce que Dieu a uni, l'homme ne la sépare point. »

Le cinquième canon porte : « Si quelqu'un dit qu'à cause de l'hérésie ou d'une habitation fâcheuse, ou à cause de l'absence affectée d'un des époux, le lien du mariage peut être dissous, qu'il soit anathème. »

Le septième canon porte : « Si quelqu'un dit que l'Eglise se trompe lorsqu'elle a enseigné et qu'elle enseigne, selon la doctrine évangélique et apostolique, qu'à cause de l'adultère de l'un des époux, le lien du mariage ne peut pas être dissous, et que ni l'un ni l'autre, même l'époux non coupable qui n'a point donné cause à l'adultère, ne peut, l'autre époux vivant, contracter un autre mariage, et que celui-là qui, ayant renvoyé la femme adultère, en épouse une autre, ou que celle qui, ayant renvoyé le mari adultère, en épouse un autre, est adultère ; qu'il soit anathème. » Ce canon est formel. L'Eglise enseigne, selon la doctrine évangélique et apostolique, que le lien du mariage ne peut être dissous par l'adultère ; que le mari ou la femme qui se sépare pour cause d'adultère, ne peut contracter un second mariage sans tomber dans l'adultère.

La suite à un prochain numéro.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

ROME.

— On a reçu à Rome une lettre, qui informait le Saint-Siège de la conversion de l'un des chefs les plus considérables des Druses du Mont-Liban.

FRANCE.

— Des frères des écoles chrétiennes ont été installés, le 13, à Caraman, diocèse de Toulouse. C'a été une fête pour la population, dont les vœux avaient appelé ces dignes instituteurs des enfans du peuple. La veille, des boîtes et des pièces d'artifice annonçèrent la solennité, et ces témoignages de la joie publique furent renouvelés le lendemain à l'arrivée des pieux instituteurs. Des frères des écoles communales de Castres et de Revel étaient venus se joindre à eux. Un arc de triomphe s'élevait devant la maison destinée aux classes. Il était décoré d'inscriptions en l'honneur de ces amis dévoués de l'enfance et des généreux fondateurs de l'œuvre.

— Le 3 décembre, la paroisse des Missions a célébré avec pompe la fête de son patron, saint François-Xavier. Mgr. l'évêque de Tulle est monté en chaire et a fait un éloquent panegyrique de l'apôtre des Indes. Après avoir dignement loué l'illustre disciple de saint Ignace et tracé une rapide esquisse de cette vie pleine des éblouissantes merveilles de la charité, l'orateur élargissant sa pensée, s'est plu à dérouler, dans un magnifique langage, l'immense horizon des plans de Dieu et des œuvres de l'Eglise catholique. Il a montré dans ce saint travail des missions commencées par les Apôtres et continué jusqu'à nos jours, se donnant pour but de réunir la race humaine sous la loi d'amour qu'elle a reçue de Jésus-Christ, et ne faisant jamais trêve à ses efforts, ne se laissant jamais décourager, bravant tous les périls, tous les supplices, ayant toujours des prières, toujours de l'or, toujours du sang et des martyrs à donner. Un flot de paroles brûlantes s'est échappé de ses lèvres pour exalter ces héros inconnus qui, dans l'espoir de sauver une seule âme, d'éclairer une seule intelligence, sacrifient les joies de la patrie et de la famille, et l'ardeur de leur jeunesse, et leur vie enfin. Il les a comparés aux philosophes qui prêchent aussi, mais sans quitter le carré de terre où ils sont attachés par le plaisir de vivre, et il a demandé où se trouvait le caractère de la vérité et de la foi à la vérité.

Envisageant ensuite la France, qui produit aujourd'hui le plus grand nombre de ces héros de l'Evangile, et qui par l'admirable Association de la Propagation de la Foi les assiste tous, il a fait voir en elle la nation vraiment catholique, appartenant à la Foi par sa naissance, par son génie, par ses œuvres ; ne pouvant rien que comme catholique, n'étant grande, n'étant forte, n'étant prospère, n'ayant vie que comme protectrice et comme apôtre du catholicisme. Il a défié les passions, les systèmes, les hommes qui, dans le vaste sein de la France, s'agitent pour la vouer à d'autres destinées, d'y parvenir jamais, où, s'ils y parviennent, de lui conserver de sa puissance, le plus humble vestige de ses prospérités. Nous regrettons vivement de ne pouvoir reproduire ces patriotiques paroles, hautes comme le génie, dignes de la majesté d'un évêque, dignes du cœur d'un citoyen. Elles ont rempli toutes les âmes d'une émotion profonde, et personne ne les aura entendues sans rendre grâce à Dieu de l'avoir fait naître catholique et Français.

— On lit dans l'Ordre de Limoges du 17 novembre :

« L'avis suivant a été publié à Limoges :

« Le maire de la ville de Limoges, chevalier de la Légion d'Honneur, porte à la connaissance du public que, par testament déposé en l'étude de M. Fraissinet de Veyviallé, le 25 janvier 1844, feu M. Jean-Baptiste Bonnet en son vivant prêtre et rentier à Limoges, a légué, dans les termes qui suivent, « mille francs au jeune homme, et pareille somme de mille francs à la jeune fille, tous deux âgés de 13 à 20 ans, de la ville de Limoges, qui seront reconnus par le conseil municipal, à la pluralité absolue des suffrages, pour des jeunes gens de piété les plus modestes, sans vanité, et les plus laborieux ; ces deux mille francs ne seront comptés qu'au moment de leur mariage. »

ANGLETERRE.

— Les nouvelles conversions qui viennent de s'opérer dans l'Eglise anglicane, celles de M. Georges Tickell, du collège de Balliol, et de M. G. Penny, titulaire des paroisses de Donton et Ashenden (tous deux membres de l'Université d'Oxford), semblent avoir ravivé l'intérêt qu'excitent généralement la situation religieuse de l'Angleterre et les tendances de la majorité du clergé de l'Eglise anglicane. Aussi croyons nous devoir rappeler qu'il a été publié cet été, à Paris, un livre qui fait parfaitement connaître tout ce qui se rattache à cette situation. Cet ouvrage ne se borne pas à raconter les merveilles opérées récemment en Angleterre par les catholiques ; mais son auteur étudie d'une manière approfondie l'Eglise anglicane et ses divisions, le Dr. Pusey et ses doctrines, les principes du puseyisme, les circonstances qui ont favorisé le mouvement d'Oxford, les prédications et les ouvrages du Rév. Henry Newman, auteur de la *Vie des Saints de l'Angleterre*, etc., etc. On trouve encore dans cet ouvrage une admirable lettre du Dr. Wiseman sur la possibilité de voir l'Eglise anglicane se réunir à l'Eglise romaine. Quoique cet ouvrage n'ait paru que depuis quelques mois, il a déjà eu l'honneur de plusieurs contrefaçons en pays étrangers, et d'une traduction allemande. Il a été répandu dans toute l'Europe et en Amérique à un nombre considérable d'exemplaires. C'est là un succès bien rare de nos jours. L'ouvrage, qui comprend une Introduction et quatorze chapitres, forme un beau volume in-8o de 500 pages, et se vend à Paris, chez Sagnier et Bray (Debécourt), rue des Saints-Pères, 64, au prix de 6 fr. 50 c. (Voir aux Annonces.)

NOUVELLES POLITIQUES.

CANADA.

—Un jeune M. McKenzie, récemment arrivé de Glasgow, et commis chez MM. W. Lyman & Cie, a été trouvé gelé sur la glace près de cette ville. Il était allé de l'autre côté du fleuve pour visiter un ami malade, et il paraît qu'il s'est égaré en traversant. Il n'était âgé que de 25 ans.

Minère.

ESPAGNE.

—L'arrestation du jeune fils de Zurbarano paraît avoir produit en Espagne une pénible sensation. Cette sensation a été telle, que le général Oribe, commandant général de la province de Logrono, a cru devoir suspendre l'exécution à laquelle, suivant l'ordonnance royale, il devait procéder sommairement et après la simple constatation de l'identité.

La députation provinciale de Logrono a adressé à la reine une demande en grâce, et elle est partie en corps pour Madrid pour la présenter elle-même. Plusieurs autres députations se sont présentées au palais dans la même intention ; l'une d'elles était conduite par le marquis de Someruelos.

Avant toutes ces députations était partie de Varea la mère de Benito ; et le 24 novembre, à deux heures après-midi, quand la jeune Isabelle descendait l'escalier du palais, elle s'est jetée aux pieds de la reine, à qui elle a demandé, d'une voix étouffée par la douleur et le sanglots, la vie de son enfant. La reine émue par la vue de cette malheureuse qui était tombée évanouie lui a promis d'en parler à ses ministres, qui devaient se réunir le soir même en conseil pour délibérer à ce sujet.

Il paraît que le ministère a cru devoir faire passer la raison d'état avant les sentiments d'humanité ; car nous apprenons que Benito Zurbarano et Cayo Muro ont été fusillés à Logrono.

Le général Oribe a été destitué, et on assure qu'il sera mis en cause pour n'avoir pas exécuté les ordres du gouvernement.

Quant à Zurbarano, l'incertitude où on est toujours à son égard, donne lieu aux plus étranges suppositions. Le 25 le bruit courait à Madrid que le général, désespérant d'échapper à la poursuite dont il est l'objet, s'était fait sauter la cervelle d'un coup de pistolet ; quelques personnes assuraient au contraire qu'il était arrivé à Madrid où il se tenait caché. On disait d'un autre côté, que, pendant qu'il marchait en effet vers Madrid, il avait rencontré un courrier extraordinaire qui portait des dépêches aux autorités de Burgos et de Logrono, et après avoir arrêté le courrier et pris connaissance des dépêches, il avait changé de direction, gagné les montagnes de Tolède et qu'il devait être arrivé en Portugal. Cette dernière version paraît la plus probable.

Cette confusion était horriblement exploitée par les ennemis du gouvernement. On parlait d'un mouvement général qui aurait éclaté dans le Haut-Aragon et du *pronunciamiento* de Saragosse. Le départ du régiment de l'Infante et d'un escadron de cavalerie de Pavia, donnaient à ces faux bruits un air d'authenticité qui entretenaient une certaine fermentation, ce qui, nous le pensons, aura beaucoup contribué à la sévère résolution du ministère.

Il paraît que l'insurrection des deux villages d'Anzo et Heco, à laquelle on n'a attribué, et qui n'a eu, en effet, aucune importance, avait été combinée très-sérieusement, et que les chefs en attendaient de grands résultats. Nous avons dit que le général Ruiz comptait sur Jaca, et nous savons aujourd'hui que c'était là que devait s'établir une espèce de gouvernement provisoire, sous le nom de *junte centrale*.

Les membres de cette junte qui devait présider provisoirement don Fernando Madoz, frère de M. Pascual Madoz, ancien député, et l'un des chefs du parti progressiste, devaient lancer une proclamation où étaient résumés tous les griefs de l'opposition. Cette proclamation déclare nul tout ce qui a été fait depuis les dernières élections, comme entaché de violence et d'illégalité. On comptait sur le *pronunciamiento* à Saragosse, et sur l'adhésion de tout le pays qui s'étend de cette ville à Jaca. L'approche des troupes a suffi pour déjouer ce plan.

En entrant à Hécho, à cinq heures du soir, le commandant-général a délivré les frères Roratelladas et autres que les insurgés avaient arrêté, et qui devaient être passés par les armes.

Outre Ruiz, Gavila et Casanova, dont nous avons annoncé l'entrée en France, les autorités françaises ont arrêté le 26, et conduit à Pau, Manuel Arraco et Fernando Madoz.

Les troupes continuent à poursuivre les insurgés qui se sont réfugiés dans les montagnes où se trouvent, sans doute, Ugaste et Belara, deux des chefs dont on n'a encore aucune nouvelle.

On a fait courir le bruit à Madrid que Prim avait réussi à s'échapper pendant qu'on le conduisait de la capitale à Cadix, mais notre correspondant nous donne l'assurance que ce bruit n'est pas plus fondé que celui qui fait bouger dans les eaux de Gibraltar un navire ayant à son bord l'ex-régent Espartero.

On nous écrit de Madrid, 30 novembre :

« La chambre montre une tendance tout-à-fait ministérielle ; dans sa séance de ce jour, elle a continué la discussion sur le titre 6 du projet de réforme qui a été adopté avec un amendement de M. Eguia, supprimant l'article de la constitution, qui porte que le roi ne saurait sortir du royaume sans l'autorisation des cortès. La commission et le gouvernement se sont ralliés à cet amendement. Avant le vote de la chambre, M. Martinez de la Rosa a expliqué que si le gouvernement n'avait pas pris l'initiative de

cette supposition, c'est qu'il n'avait jamais songé à faire une constitution nouvelle, mais seulement à modifier la constitution existante. Il résulte du vote de la chambre, que la reine sera libre de sortir du royaume, sans être astreinte à consulter la chambre.

Après avoir pris en considération la proposition de M. Bravo Murillo, le congrès espagnol s'est occupé de l'art. 25 de la constitution, où sont indiquées les qual. les nées-aves pour être apte à la députation. Cet article exclut les ecclésiastiques, et M. Eguizabal a proposé un amendement qui supprimait cette disposition de la loi. La chambre n'a pas cru que, dans l'état d'irritation où se trouvent les esprits, il fût bon pour le clergé et utile à la religion, que les prêtres fussent mêlés aux débats politiques. Elle a pensé, au contraire, qu'il fallait obliger le sacerdoce à se mêler aux luttes électorales, c'était introduire dans l'église des éléments de division et de scandale qui tourneraient également au détriment de l'état et de la religion.

Le projet du gouvernement réserve d'ailleurs, au clergé, sa légitime part d'influence dans les affaires publiques, puisqu'il désigne l'épiscopat comme l'une des principales catégories qui contribueront à la formation de la pairie viagère. Par toutes ces considérations, le congrès a repoussé l'amendement de M. Eguizabal.

La nouvelle de l'exécution du fils de Zurbarano a été reçue à Madrid. Le gouvernement était décidé à lui faire grâce, lorsqu'il a appris l'horrible mort infligée aux deux malheureux officiers fusillés par les révolutionnaires de Haro.

En vérité, les mesures sévères que le gouvernement est forcé de prendre sont regrettables, dit le *Heraldo*, mais que l'on considère la position, et l'on comprendra que cette conduite est indispensable, en présence de l'arrogance et de l'attitude menaçante des révolutionnaires. Tous les jours, à Madrid, on annonce de nouvelles révoltes, et bien qu'elles ne se réalisent pas, il est constant que les révolutionnaires ne se lassent pas.

On lit dans le *Globe* de Paris :

« Il y a de ces articles que nous ne nous étonnons pas de lire dans les journaux de l'opposition, mais que nous nous étonnons beaucoup de trouver dans un journal qui défend avec nous, et depuis plus longtemps que nous, les principes de gouvernement. Le *Journal des Débats*, en annonçant l'exécution du fils et beau-frère de Zurbarano, ne se contente pas de déplorer le sort de ces tristes victimes de la guerre civile, il porte une accusation générale contre le gouvernement actuel de l'Espagne, surtout contre le général Narvaez. Le *National* ne dirait ni mieux ni autrement. Les *Débats* n'admettent donc pas de cas où les considérations politiques doivent l'emporter sur l'humanité, où la sévérité devient même de l'humanité, puisqu'elle peut provenir par l'intimidation de nouveaux malheurs !

« Les fonctions publiques, dans des temps pareils, sont déjà bien assez pénibles pour qu'on n'en vienne pas encore à aggraver les difficultés par des accusations injustes. Le général Narvaez, qui a tant de fois donné des preuves de courage militaire, donne en ce moment des preuves d'un courage plus rare, un courage politique. Celui-là séduit toutes les imaginations ; celui-ci n'est compris que par les esprits fermes et méditatifs. Nous comprenons qu'on garde le silence en face d'une exécution sanglante ; mais en prendre texte pour attaquer un gouvernement, c'est oublier la mission des gouvernements sur la terre, — c'est nier la justice, parce qu'elle est forcée d'employer le bourreau.

« Nous nous serions tus, si le *Journal des Débats* n'avait parlé. Mais il nous a semblé impossible d'abandonner la cause des principes conservateurs quand le premier des journaux conservateurs venait de manquer à cette cause. »

BELGIQUE.

Crise ministérielle en Belgique. — Les échecs successivement éprouvés par le cabinet belge font croire à un prochain changement. On avait même dit que deux membres du cabinet, MM. Nishombet et Mercier, se retireraient. L'*Indépendance*, en reproduisant la nouvelle, ne la garantit pas. « Mais, dit ce journal, ce qui paraît de plus en plus certain, c'est qu'il y a résolution arrêtée des deux côtés de la chambre et même sur le banc ministériel de faire de la discussion du budget de l'intérieur une discussion définitive, si la composition du cabinet n'est pas modifiée auparavant. »

AMÉRIQUE.

—Nous avons reçu, par la voie de la Nouvelle-Orléans, des nouvelles du Mexique d'un jour plus récentes que celles qui nous étaient venues directement par l'*Eugenia*. Elles ne font que joindre quelques détails aux bulletins de la révolution du 6 décembre et quelques probabilités à la chaîne définitive de Santa-Anna. Nous donnons plus loin tout ce que les journaux orléanais ont publié de nouveau et d'intéressant à ce sujet ; on verra qu'ils confirment le fait important de la défection d'une partie de l'armée du dictateur, que nous avons déjà exclusivement annoncé sur la foi d'un de nos correspondants particuliers. Mais, s'il faut en croire le journal officiel de Washington, le *Mobilianism*, la situation de Santa-Anna, aux dernières dates, était plus mauvaise encore que ne la représentent les feuilles de la Nouvelle-Orléans.

Il a été reçu à Washington, d'une source au lieu de mardi, la nouvelle que Santa-Anna avait été tenu du Mexique par un ordre direct du congrès, et, le lendemain, le même fait a insisté sur la vérité de cette nouvelle à laquelle ses confères n'avaient pas voulu croire ; elle a même ajouté que l'ex-président du Mexique était entouré de tant de périls que,

probablement, il n'en serait pas quitte pour l'exil. Il est donc permis de s'attendre à ce que ne se produise pas la chute de Santa Anna, et d'en rechercher les conséquences. Certes, nul ne saurait éprouver de sympathie pour l'homme qui a lui-même creusé l'abîme dans lequel il vient d'être englouti. Toute la carrière de Santa-Anna a été une série non interrompue de révolutions dans lesquelles l'honneur et les intérêts mexicains ont toujours servi de prétexte à son ambition personnelle. Nous n'avons pas à faire l'histoire des vingt-cinq dernières années pendant lesquelles un peuple a si étrangement servi de jouet aux caprices d'un individu qui était arrivé presque à l'absolutisme sous le masque de la liberté. A dire vrai, du reste, ces tentatives abruties de Santa-Anna ne sont pas son plus grand crime à nos yeux; elles témoignent, au contraire, de sa perspicacité politique. Tous les hommes sages reconnaissent aujourd'hui que l'affranchissement du Mexique a été un grand malheur pour ce pays; il n'était pas mûr pour la liberté et la liberté a été pour lui la misère, l'anarchie. Si un gouvernement fort pouvait lui être rendu, ce serait sa seule voie de salut. On ne peut songer à y rétablir la royauté, parce que ce serait tomber d'un excès dans un autre, et que pour porter la pourpre dans une population d'origine espagnole, la première condition est d'être du bois dont on fait les rois. Or, il n'y a plus de ce bois-là au Mexique. Mais s'il s'y trouvait un homme de génie et d'intentions pures, qui pût revêtir le manteau d'une sage dictature, tous ceux qui comprennent les vrais intérêts du Mexique applaudiraient à cette usurpation apparente qui, au fond, serait la meilleure base de la liberté à venir. Les peuples ont, comme les individus, une éducation à faire, et tout éducation demande un maître. C'est ainsi que le despotisme doit parfois précéder le progrès. Santa-Anna visait à la dictature, on ne saurait en douter, mais il n'avait ni le cœur assez désintéressé, ni les mains assez pures pour tenir ce redoutable glaive d'un pouvoir sans contrôle. L'idée était bonne, mais l'homme était mauvais. On doit donc peu regretter sa chute. Sous certains rapports elle est un grand bienfait. Elle fera cesser l'exil de divers patriotes dont les idées sont un peu étroites peut-être, mais dont les intentions sont probes; Basanante, l'ex-président, et Gomez Farias, qui est appelé par les Mexicains *notre père Farias*, pourront de nouveau rentrer sur la terre d'où Santa-Anna les a proscrits et que celui-ci va quitter à son tour. Les difficultés soulevées entre le Mexique et les puissances étrangères par les persécutions absurdes que Santa-Anna avait dirigées contre les commerçants étrangers, s'aplaniront facilement, on doit l'espérer, car le principal obstacle à cet aplanissement provenait de l'amour-propre de l'homme qui ne pouvait se décider à reconnaître qu'il s'était fourvoyé. Mais d'un autre côté toute révolution est un malheur au Mexique plus que partout ailleurs, et il y a lieu de craindre que celle-ci ne soit pas la dernière. Dans un pareil pays le pire des maux est l'inconstance, et quand un gouvernement existe on doit presque le bénir et l'absoudre, par cela seul qu'il existe.

Courrier des Etats-Unis.

UN AMATEUR.

Les meubles étaient entassés près du seuil, et le crieur appelait à haute voix les acheteurs. Quelques passants s'arrêtaient; mais à peine avaient-ils jeté les yeux sur les objets exposés qu'ils continuaient leur route. Les mendiants eux-mêmes passaient sans y jeter un regard d'envie. Le crieur, lassé de ses vains efforts, se tut, et secouant la tête :

« Vous en serez pour vos frais, maître Caverdone, dit-il à un petit vieillard en lunettes, debout à ses côtés; j'ai peur qu'il n'y ait à Rome personne d'assez pauvre pour acheter les guenilles de la veuve de Pellegrino. Tout ce qui est là ne vous rapportera pas trois ducats.

— Et la malheureuse m'en doit douze ! s'écria le petit vieillard en frappant la terre de sa canne. Douze ducats, Jacobo, aussi vrai que je suis chrétien ! davantage, peut-être, car j'avais confiance en son mari; je lui fournissais essences, pinceaux et couleurs sans trop compter. Qui m'eût dit qu'il serait mort avant de s'acquitter?... Je suis trop bon, trop confiant... Vous voyez ce que ce malheureux barbouilleur m'a laissé en mantissement, des guenilles, une femme et quatre enfants. On ne peut vendre ni les enfants ni la femme; et les guenilles, dites-vous, ne valent pas trois ducats ! Ah ! les pauvres gens qui ont quelque chose à eux sont bien malheureux, Jacobo; tout le monde les exploite, les trompe, les pille... »

Le crieur regarda derrière lui.

« Ne parlez pas si haut, dit-il à demi-voix; la veuve est là derrière avec ses petits, et vous savez comme elle a du cœur; elle prendrait ce que vous dites pour un reproche. Après tout, maître Caverdone, ce n'est point la faute de Pellegrino si la fièvre l'a emporté.

— Non, mais c'est sa faute de m'avoir pris des marchandises pour douze ducats.

— Il vous aurait payé s'il eût vécu.

— Je le crois bien.

— De quoi vous plaignez-vous alors ?

— Comment ! de quoi je me plains ! s'écria le petit vieillard exaspéré, de ce qu'il n'a pas laissé de quoi payer sa dette... Voilà bien comme vous êtes, vous autres gens du peuple; vous vous soutenez

contre nous !... Ne dirait-on pas que le fossoyeur donne quittance de toute obligation à ceux qu'il enterre ! Apprenez qu'on n'emprunte pas quand on peut mourir insolvable. »

Le crieur haussa les épaules.

« Eh ! mon Dieu, dit-il, la probité des pauvres gens ne dépend pas toujours d'eux; elle dépend aussi un peu de la Providence. Ils ne peuvent payer qu'avec leur travail; et quand Dieu leur ôte la santé, ce n'est plus eux, mais lui qui reste responsable. Qui sait, maître Caverdone, si vos douze ducats ne vous compteront pas pour acheter votre part du paradis ! »

Le petit vieillard prit un air scandalisé.

« Ne plaisantez pas sur les choses saintes, Jacobo, dit-il aigrement, et occupez-vous d'appeler les chalands plutôt que de faire l'esprit fort. »

Jacobo obéit en souriant, tandis que Caverdone s'approchait des meubles dispersés sur le pavé, pour estimer de nouveau ce qu'il pourrait en retirer.

Du reste, soit que la pauvre veuve du barbouilleur n'eût rien entendu de ce qui venait de se dire, soit qu'elle en eût été peu touchée, elle n'avait changé ni d'expression ni d'attitude. Assise à terre, non loin du seuil, elle tenait dans ses bras deux enfants presque du même âge, qui se disputaient les tresses à demi défaites de ses cheveux; un troisième se roulait à ses pieds, et le dernier tressait en chantant quelques brins de paille arrachés à son berceau.

Le visage de la veuve était tranquille; ni larmes dans ses yeux ni soupirs sur ses lèvres ! c'était une résignation plus douloureuse que la plainte et plus menaçante que le désespoir; ce lugubre abandon de soi-même qui fait que l'on marche dans la vie comme le condamné à l'échafaud, sans incertitude, sans précaution, presque froidement, parce que le résultat est inévitable et sûr.

Cependant quelques personnes avaient fini par se grouper autour du chétif mobilier dont le crieur annonçait la vente.

L'imitation régit le monde des hommes comme l'attraction celui des choses, c'est la loi unique. De nouveaux passants survinrent à leur tour, et s'arrêtèrent parce que d'autres s'étaient arrêtés; où il n'y avait personne tout à l'heure, il y eut bientôt foule. Nul n'achetait, mais tout le monde regardait sans savoir pourquoi. Chacun semblait moins curieux de ce qu'il voyait que de ce qui excitait la curiosité des autres.

Deux gentilhommes qui passaient se trouvèrent arrêtés par la foule qui allait toujours grossissant.

« Qu'y a-t-il donc ? demanda le plus vieux, de cet air de hauteur maussade qui fait reconnaître plus d'un Anglais sur le continent.

— Si c'était dans notre bonne ville de Paris, milord, répliqua l'autre, d'un ton coquet apprivoisé qui distingue les Français dans les quatre parties du monde, je vous répondrais que c'est une portière qui bat son mari, ou un chat à qui on coupe les oreilles.

— C'est moins que cela, seigneur français, répondit en souriant un juif au profil de belette, qui avait entendu les deux gentilhommes.

— Qu'est-ce donc ?

— Le pauvre ménage d'un barbouilleur mort il y a quelques jours, que maître Caverdone fait vendre.

— Qu'est-ce, s'il vous plaît, que maître Caverdone ?

— Un marchand, mon gentilhomme, qui vous fournira des couleurs au plus juste prix.

— Est-ce que tu nous prends pour des peintres, interrompit l'Anglais d'un ton bourru ?

— Au fait, ce juif se familiarise, ajouta le Français légèrement. Apprends, maraud, que tu parles à M. de Vivonne. »

La figure du juif s'illumina.

« Lord Pembroke ! dit-il, n'est-ce point ce riche amateur de tableaux ?

— Précisément.

— Ah ! milord, que je vous rencontre à propos ! J'ai cherché, moi, des œuvres de tous les maîtres d'Espagne et d'Italie. »

L'Anglais le regarda.

« Comment t'appelles-tu ?

— Israël.

— Ah ! ah ! on m'avait en effet donné ton nom. On dit que tu es un fier renard, qui achètes au poids du cuivre et qui rends au poids de l'or; n'importe. As-tu des Poussin ?

— Trois, monseigneur.

— Des Crespi ?

— Plusieurs.

— Et des Dominiquin ?

— A discrétion.

— Ton adresse ?

Le juif la donna.
 Pendant que lord Pembroke l'écrivait, la criée commença, et l'on mit en vente un berceau. Aucun prix ne fut offert, le Français en fit la remarque.
 "Maître Caverdone aura peine à recouvrer sa créance, dit le juif.
 — Lui doit-on beaucoup?
 — Douze ducats, monseigneur.
 — Et la veuve n'a pu les trouver?
 — Non.
 — La veuve n'a donc pas d'amis!
 — C'étaient de si pauvres gens, dit Israël.
 — Douze ducats! répéta M. de Vivonne. Comprenez-vous comment on peut vivre, milord, quand on est à cela près de douze ducats!
 — Le peuple n'a pas de besoins, reprit philosophiquement milord.
 — Il est bien heureux! Moi, je n'ai que trois cent mille livres par année et je manque de tout! J'ai beau abattre mes bois, vendre mes rentes foncières, faire augmenter mes pensions, je n'ai jamais deux cents louis devant moi.
 — Eh! qui peut vivre maintenant, monsieur? Moi qui vous parle, je suis en avance sur mes revenus de six mille guinées.
 — La noblesse ne se suffit plus, milord, il faut qu'elle compte comme la roture; c'est humiliant! Si j'étais plus riche, je jeterais à cette malheureuse ses douze ducats; mais le jeu m'a ruiné.
 — Comme moi les collections. Croyez-vous que je propose, dans ce moment, à un coquin de Rotterdam, cinquante mille écus pour les *Sept Sacraments* du Poussin, et qu'il refuse? Je serai forcé d'aller à quatre-vingt mille, et peut-être au delà."

Suite et fin au prochain numéro.

EXPOSITION de la Doctrine chrétienne, par réponses, divisée en trois catéchismes: 1o. Catéchisme historique, contenant l'histoire abrégée de l'Ancien et du Nouveau Testament, suivie d'une Instruction sur l'Eglise; 2o. Catéchisme dogmatique, contenant l'explication des dogmes de l'Eglise, rapportés à la justification de l'homme; 3o. Catéchisme pratique, contenant la pratique des commandements de Dieu et de l'Eglise, des conseils évangéliques et des divers exercices de piété, par le R. P. Bougeant, prêtre de la Compagnie de Jésus. 2 vol. in-8, chez Sagnier et Bray, éditeurs. Prix. 9 fr.

Depuis plusieurs années un grand nombre de personnes m'ont prié de leur indiquer un livre qui contint une exposition claire, exacte de la doctrine chrétienne, avec lequel elles pussent facilement s'instruire de tout ce que le chrétien catholique doit savoir, croire et faire pour obtenir la grâce de son salut éternel. Beaucoup de nos confrères, prêtres et employés dans le saint ministère, surtout des curés à la campagne, m'ont fait aussi l'honneur de me consulter sur le choix des livres avec lesquels ils pourraient préparer leurs instructions dominicales. J'ai tardé longtemps à répondre à ces témoignages d'une confiance si honorable, parce que je ne voulais pas manquer à la responsabilité qu'elle m'imposait. J'ai recherché parmi tous les livres explicatifs de la religion édités depuis un demi-siècle, et tout en rendant justice au talent et à la bonne volonté de leurs auteurs, j'ai été à même de reconnaître qu'aucun ne pouvait remplir tous les différents desirs qui m'avaient été exprimés. Je me rappelais un excellent catéchisme raisonné qui avait fait mes délices pendant ma jeunesse, qui a été le flambeau et le bouclier de ma foi pendant mes jeunes années, exposés à toutes les séductions de l'impie qui, alors, dominatrice de la France, avait éteint le culte religieux dans le sang des prêtres qu'elle avait égorgés. Ce livre, intitulé: *Exposition de la Doctrine chrétienne, etc.*, ne se trouvait plus dans le commerce, il vient d'être réimprimé par MM. Sagnier et Bray, propriétaire de la librairie littéraire, scientifique et religieuse de l'ancienne maison de Debécourt.

Cette occurrence me donne le moyen de répondre à toutes les questions que l'on a bien voulu m'adresser. Ce livre contient une exposition raisonnée, claire, précise, non-seulement des vérités de la foi catholique, mais de toutes celles qui en sont la conséquence et qui peuvent y avoir rapport. Les définitions sont aussi claires qu'exactes. Toutes les décisions morales sont l'expression de la plus saine théologie, et ce livre lui-même peut être considéré comme une théologie complète à l'usage des simples fidèles. Il convient donc sous tous les rapports à toutes les familles chrétiennes, et surtout à tous les instituteurs et institutrices; il sera lu avec intérêt et fruit à tous les âges de la vie, et il détruira bien des préjugés qui n'ont pas d'autre principe que l'ignorance ou une demi et insuffisante connaissance des vérités de la foi.

Quant à ceux de nos vénérables confrères qui nous ont fait l'honneur de nous consulter, nous nous permettrons de leur dire que nous

croions que cet ouvrage peut remplir leurs vœux. Ils y trouveront réunis à toutes les qualités dont nous avons parlé les textes des diverses écritures, des saints Conciles, des Pères de l'Eglise cités à l'appui des explications et des décisions qui y sont données. Il y a en outre une table raisonnée des matières, qui peut être considérée comme un index, qui présente sous toutes ses faces la question qui pour il être le sujet d'une instruction chrétienne.

L'Abbé DESGENETTES,
 Curé de Notre-Dame-des-Victoires

AVIS.

ON a besoin à St. George d'un MÂTRE D'ÉCOLE capable d'enseigner l'arithmétique et la grammaire française avec les principes de l'anglais. Un MÂTRE LAÏC dont la femme pourrait aussi faire l'école sera préféré.

St. George, 13 janvier 1845.

A VENDRE,

A CE BUREAU ET CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES ET MARCHANDS DE CETTE VILLE.

LE CALENDRIER POUR 1845.

Prix: £1 la grosse; 2 schelling-la douzaine.
 10 décembre 1844.

A LOUER,

PLUSIEURS MAISONS sur la PLACE LARTIGUE, encoignure des rues Sherbrooke et St. Denis.
 S'adresser à l'Evêché.

ÉTABLISSEMENT DE RELIURE.

CHAPELEAU & LAMOTHE.

Rue Ste.-Thérèse, vis-à-vis les imprimeries de J. STARKE & CIE., et de CANADA GAZETTE.

MANUEL OU RÉGLEMENT DE LA SOCIÉTÉ DE TEMPERANCE, DEDIE A LA JEUNESSE CANADIENNE

PAR M. CHINIQUY, PRÊTRE, CURÉ DE KAMOURASKA
 LES PERSONNES qui désireraient se procurer le petit ouvrage ci-dessus, pourront s'adresser au Bureau des MÉLANGES.
 Prix: un schelling; dix schellings la douzaine.

PROPOSITIONS

POUR IMPRESSION ET RELIURE

DES JOURNAUX et l'APPENDICE dans les langues Anglaise et Française, de PASSEMPLEE LÉGISLATIVE, pour la présente Session, seront reçues à ce Bureau, par le COMITÉ PERMANENT sur les Impressions, en aucun temps avant le premier jour de Février prochain, à DIX heures, A. M.

ALFRED PATRICK,
 Greffier des Comités.

Chambre du Comité, No. 3. }
 Assemblée Législative, }
 14 décembre 1844. }

Les propositions doivent être scellées et marquées, "Propositions pour impressions."

Les journaux de cette cité sont priés d'insérer l'annonce ci-dessus d'ici au 1er. Février.

AGENCE A NEW-YORK,

Pour Ornaments et Objets d'Eglise,

AUSSI

Pour marchandises de tous genres.

PAR J. C. ROBILLARD.

Marchand commissionnaire, No. 32, Beaver Street, New-York.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEFRON, libraires de cette ville.

Prix des annonces. — Six lignes et au-dessous, 1re. insertion, 2s. 6d.
 Chaque insertion subséquente, 7½d.
 Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion, 3s. 1d.
 Chaque insertion subséquente, 10d.
 Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne, 4d.
 Chaque insertion subséquente, 1d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET, PIRE.
 PUBLIÉ PAR J. B. DUPUY, PIRE.
 IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.